

Bureau du Shaanxi.

Mémoire envoyé conformément à un édit. Le cabinet a copié et envoyé le mémoire de Fulu, Grand Ministre aux affaires de Karashahr [喀拉沙爾, dans le Xinjiang, non d'un *ting* placé sous la juridiction du général d'Yili]. Wang Junbi, Fusilier marin sur la plateforme arrière du fleuve Kaidu, a blessé son compagnon d'armes Yuan Maojin, en agrippant les testicules, causant ainsi sa mort. Le 16/11/1783, nous avons reçu un rescrit à l'encre vermillon portant la mention : « le ministère doit discuter et transmettre par mémoire ». Après qu'il a été copié et transmis au ministère, les ministres soumettent humblement leur avis :

Selon Fulu, Grand Ministre aux affaires de Karashahr, Wang Junbi et Yuan Maojin occupaient tout deux la fonction de fusilier marin sur la plateforme arrière du fleuve Kaidu et entretenaient depuis toujours des relations amicales. Au mois d'avril, Wang Junbi a emprunté 168 *wen* en devises pu'er¹ à Yuan Maojin. Le 14/09, il lui a d'abord rendu 100 *wen* et il lui devait encore 68 *wen* mais malgré de nombreuses demandes, il n'a pas remboursé. Le 20, à la tombée de la nuit, Wang Junbi n'ayant toujours pas rendu l'argent, Yuan Maojin s'est rendu à son domicile afin de prendre une couverture en gage. Alors qu'il venait de pénétrer dans la chambre de Wang Junbi et s'apprêtait à agir, ce dernier se plaça discrètement dans son dos, le saisit et le repoussa dehors. Yuan Maojin pu trouver un appui pour son dos et les deux tombèrent ensemble à la renverse. Yuan Maojin écrasa de son poids Wang Junbi qui se débattait sans pouvoir se libérer. Ce dernier saisit alors les testicules de Yuan Maojin, tira fort vers le haut, entraînant une blessure grave. Yuan Maojin décéda le 4/10. Wang Junbi fut alors condamné à la strangulation et un mémoire demanda l'exécution immédiate de la peine, indiquant également par rapport détaillé que même s'il pourvoit en tant que fils unique aux besoins de sa vieille mère veuve, il n'est pas autorisé à rester chez lui pour s'occuper de ses parents âgés. Lorsque le mémoire est arrivé, il a été établi que la loi dispose : « Chaque fois qu'un homicide se produit à cause d'une rixe, peu importe que les coups soient portés avec les pieds, les poings, un autre objet ou un objet tranchant, la peine est indistinctement la strangulation après révision aux assises d'automne ». Aujourd'hui, Wang Junbi – parce que Yuan Maojin lui a réclamé l'argent dû et non remboursé, et alors que Yuan Maojin avait pénétré en cachette dans sa maison afin de prendre des couvertures en gage et qu'ils se sont bagarrés – a tiré sur les testicules de Yuan Maojin, qui est mort treize jours plus tard de ses blessures. L'examen méticuleux de l'affaire montre que même si Wang Junbi a agi de façon contraire à la morale humaine, les coups qu'il a portés ne sont le fait que d'une saisie avec la main, ce qui relève des rixes ordinaires. Les faits ayant motivé la décision ne relèvent pas de ce qui commande une exécution immédiate et il y a de plus une différence avec celui qui, le cœur plein de rancune ou de colère, donne libre cours à sa cruauté et commet un homicide volontaire ou avec préméditation. Aujourd'hui, le Grand Ministre aux affaires, considère que, le Xinjiang étant différent, si on laisse les fils uniques causer des troubles, les abus seront difficiles à prévenir et il est à craindre que toutes les personnes violentes suivent ce mauvais exemple. Même s'il n'y a pas d'intention homicide, il n'est pas convenable de se

¹ Monnaie en circulation au Xinjiang sous les Qing.

montrer tolérant. Dès lors, Wang Junbi est condamné conformément à la loi à la strangulation et il est demandé un édit afin que la peine soit immédiatement exécutée. Il s'agit d'une demande de circonstances dans le dessein de prévenir des abus. Mais si l'on condamne à la strangulation avec exécution immédiate des faits de rixe ordinaires pour lesquels les blessures ont été causées avec les pieds ou les mains, lorsque l'on rencontrera des affaires graves de multiples blessures ou de blessures causées par des objets tranchants, il ne sera pas possible d'aggraver la peine. En outre, en cas d'assassinat ou de meurtre, quand bien même l'auteur compense de sa vie conformément au droit, cette sanction est décidée uniquement lors des assises d'automne, et ce même si le criminel est placé sur la liste des « cas avérés ». Aujourd'hui, si les criminels auteurs d'homicide lors d'une rixe sont condamnés à des peines plus sévères que les auteurs de meurtres ou d'assassinats, un sentiment d'injustice prédominera. Nous avons avec attention examiné et décidé que Wang Junbi devait être condamné conformément à la loi sur les coups lors des rixes à la strangulation après révision aux assises d'automne, et la sentence exécutée sera après les assises ; qu'il soit inscrit sur les registres de l'année prochaine. Il n'est pas nécessaire de rendre de décision à propos de ce qui est qualifié de veuve avec un enfant unique.